



Info Dom N°79

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 septembre 2021

➤ CHANGEMENT PRESTATAIRE POUR COMPTABILITE, PAIE, ADMINISTRÉS.

Le maire expose les difficultés rencontrées par la secrétaire avec la société BERGER-LEVRAULT. Les contacts concernant la maintenance se font via une plateforme et les réponses aux questions restent sans réponse souvent pendant plusieurs semaines. Les différents logiciels sont mal adaptés pour l'utilisation à destination des petites communes.

Les services proposés par COSOLUCE (ADM) sont très réactifs (dans la journée) et proches de leur interlocuteur. La plupart des communes du secteur Grand Couronné utilisent COSOLUCE avec beaucoup de facilité.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} septembre les comptes de la commune transitent par la trésorerie de Nancy, il faut donc faciliter les échanges avec notre prestataire pour plus d'efficacité.

Pour ces diverses raisons, le conseil municipal a donc décidé de conventionner avec COSOLUCE en lieu et place de BERGER-LEVRAULT

➤ CONTRAT PHOTOCOPIEUR

Le photocopieur actuel arrivant en fin de vie, il convient de le changer. Après étude d'un comparatif de tarifs émanant de plusieurs fournisseurs, il a été décidé de louer un copieur reconditionné à La Société KONICA.

Le montant mensuel sera de 108,50 € HT qui comprend la location, le contrat copies et la maintenance sur 5 ans.

➤ PRET SALLE POLYVALENTE AUX FOYERS RURAUX

Suite à une demande émanant des Foyers Ruraux du Grand couronné, il a été décidé de prêter la salle polyvalente tous les mardis de 18h30 à 19h30 pour des cours de chant. Une convention entre les deux partenaires sera rédigée dans ce sens.

➤ POINT SUR LES TRAVAUX 2021

La sécurisation des accotements rue Pasteur, l'aménagement devant le tri sélectif rue Pasteur et l'aménagement de trottoirs rue Jules Ferry ont été réalisés par l'entreprise TPM du Saintois.

Les travaux restant à réaliser sont : le bas de la rue Jules Ferry (aménagement piétonnier) et la création d'un accès pour les véhicules dans la cour de l'ancienne école.

L'attribution de deux subventions DETR et amendes de Police concernant la rue Jules Ferry est reportée en 2022.

➤ REFLEXION SUR TRAVAUX 2022

Suite à la réunion commission travaux du 27 septembre 2021, la réflexion sur la faisabilité et l'urgence des travaux à réaliser sont :

- aménagement du cimetière,
- réparation de la charpente du local communal et d'un Velux,
- colmatage d'infiltrations (fenêtres mairie),
- joints en émulsion rue Jules Verne,
- peinture mur extérieur de l'école + appartement, porte cuisine, portail mairie,
- pose d'une main courante à l'entrée de la maison forte et accès entre la salle polyvalente et four à pain.
- habillage hall entrée mairie (fissures),
- mur extérieur mairie (partie supérieure près du bac à sel),
- remplacement vitrage entrée mairie et four à pain,
- changement du système de fermeture du bac à sel (difficile à manier et infiltrations),
- finir le haut de la rue Baudelaire : espaces vacants près du nouveau lotissement.

➤ **MAISON FORTE : Vers un partenariat avec la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné.**

L'intérêt manifesté par la CCSGC pour la Maison Forte dans le but de mettre en place un projet culturel a conduit le Conseil Municipal de Dommartin-sous-Amance à prendre des contacts avec d'une part des Associations et Foyers Ruraux du secteur et d'autre part avec des habitants de Dommartin susceptibles d'apporter leurs compétences.

Le Conseil Municipal se donne encore quelques mois pour finaliser un projet structurant visant à répondre aux attentes de la CCSGC tout en intégrant l'actuel Espace Muséal.

➤ **ECOTAXE**

Motion Ecotaxe soutenue par le Conseil Municipal du 25/06/2021.

L'amendement est retenu dans un premier temps en commission mixte paritaire (7 députés + 7 sénateurs) et la loi passe en 2ème lecture à l'Assemblée Nationale en décembre 2021.

➤ **AJUSTEMENT CONVENTION PRESENCE VERTE**

Par délibération du 28 janvier 2021, la commune a accepté l'aide financière aux personnes isolées à hauteur de 100 €.

La mise en place du service téléassistance des personnes est assurée par l'Association Présence Verte Lorraine Alsace.

Pour tout nouveau contrat signé l'association appliquera la gratuité des frais d'installation d'un montant de 39 €, frais jusqu'alors à la charge de la commune.

En compensation, la commune prendra à sa charge les deux premiers mois de l'abonnement.

La convention entre la mairie de Dommartin-sous-Amance et l'Association Présence Verte Lorraine Alsace sera ajustée en ce sens.

➤ **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- **Fibre** : l'arrivée de la fibre a été annoncée à la commune le 16 septembre par la Com.Com et mise en ligne sur le site communal dès le 17 septembre. La renégociation et la meilleure adaptation à nos besoins de l'offre Orange Fibre coûtera 50 % de moins à la mairie.
- **Chats errants** : malgré une opération menée en 2020, les chats errants restent nombreux au village et au Piroué. La commune signe une nouvelle convention avec l'Association Clara (Velaine en Haye) pour la capture, la stérilisation et la relâche des animaux sur site.
- **Suite dissolution SIS Grand Nancy** : une réunion est programmée le 30 septembre pour aborder les conséquences du transfert des biens (collèges, gymnases) à la Métropole.
- **Offre service Intramuros par l'ADM 54** : cette application permet d'envoyer des informations essentielles sur les Smartphones des citoyens, qui l'auront téléchargée gratuitement au préalable. Parmi ses avantages, il est à souligner qu'au-delà d'informer et d'alerter les administrés, elle peut également donner accès à de nombreuses actualités sur le territoire (événements à venir, liste des commerces, des associations, annuaires des services, signalement d'un problème sur la voie publique, etc.). L'objectif poursuivi pour INTRAMUROS est de viser un maillage global pour le citoyen. Opération financée et pilotée dans un premier temps par la Com.Com.
A noter que les informations sont également transmises aux administrés par « Info Dom » aux habitants qui ont accepté de recevoir ces informations par mail, et le site communal.
- **Défibrillateur** : formation et appel à volontaires. Un nouvel appareil pour le Piroué est prévu en 2022.
- **Ordures ménagères** : à partir de 2022, l'enlèvement des OM se fera en régie intercommunale avec 1 passage/15 jours. Les P.A.V ne seront plus équipés que de 2 bacs : verre/plastique-carton-métal-papier.
- **Divers** : bien que la compétence hydraulique/assainissement soit du ressort de la Comcom, le maire conserve son pouvoir de police dans sa commune (ex : entretien des berges par les riverains).

Merci de nous faire part de vos commentaires et informations propres à la vie de Dommartin au 03 83 31 19 41

Pour nous contacter en cas d'urgence :

le maire : 03.83.31 15.52 - 1^{ère} adjointe 07 88 77 10 05 – 2^{ème} adjoint Guy FURDIN 06 71 00 13 79 –
3^{ème} adjoint Gilles JONCHERAY 06 72 60 82 96